

Communiqué de presse

La grêle a été à l'origine de 9,4 millions de francs de dommages en 2023 : voici comment les propriétaires de bâtiments peuvent agir

Ittigen, le 16 mai 2024 – Les orages de grêle provoquent de nombreux dégâts. Selon les données dont dispose l'Assurance immobilière Berne (AIB), la grêle a causé des dommages aux bâtiments à hauteur de 9,4 millions de francs l'an passé. L'AIB en appelle à la responsabilité de chacun-e et fournit des conseils ainsi qu'un soutien financier pour la mise en œuvre de mesures préventives, telles que l'installation d'un système qui remonte automatiquement les stores en cas de danger.

Les dégâts causés par la grêle dans le canton de Berne sont inquiétants : en 2023, l'Assurance immobilière Berne (AIB) a enregistré plus de 2'200 déclarations, soit un montant des dommages aux bâtiments s'élevant à 9,4 millions de francs. La grêle est à l'origine d'un quart des coûts de tous les dommages dus aux éléments naturels. En chiffres absolus, ce sont les arrondissements administratifs de Berne-Mittelland, Thoun et Frutigen-Bas-Simmental qui sont particulièrement touchés.

Réduire, voire éviter les dommages causés par la grêle

Pour se protéger contre les dégâts dus aux orages de grêle, il est recommandé de remonter immédiatement les stores. En effet, les fenêtres résistent mieux à cet élément. Dans ce cas, une installation qui remonte automatiquement les stores s'avère être un système efficace. Son fonctionnement ? Le système « Protection grêle – tout simplement automatique » analyse les données météorologiques et réagit de façon autonome en cas de prévision de grêle. Une fois le danger passé, il remet les stores dans leur position initiale. L'AIB soutient financièrement l'acquisition et l'installation de ce système.

L'AIB recommande par ailleurs d'utiliser l'application « Alarme-Météo » qui avertit à temps et localement de l'arrivée d'orages de grêle. Elle est disponible [en version iOS dans l'App Store et Android dans Google Play](#). Le site internet centre-dangersnaturels.ch présente d'autres conseils utiles pour se protéger contre la grêle.

- *Nous fournissons volontiers aux journalistes des chiffres détaillés spécifiques à chaque région.*
- *Le système « Protection grêle – tout simplement automatique » est une solution fournie par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).*

Le Service spécialisé dangers naturels de l'AIB

L'an dernier, le Service spécialisé dangers naturels de l'Assurance immobilière Berne a conseillé 826 personnes et octroyé près de 500'000 francs d'aide financière pour la mise en place de mesures préventives. Dans environ un tiers des cas, les conseils portaient sur la grêle. L'efficacité de ces mesures a été prouvée, puisque chaque franc investi prévient des dommages à hauteur de 23 francs.

Le Service spécialisé dangers naturels a pour objectif de sécuriser les bâtiments et de réduire ainsi considérablement les dommages causés par des éléments naturels. En effet, la fréquence et l'intensité de ces derniers augmentent. Le Service spécialisé propose des conseils gratuits et soutient financièrement les mesures de protection, avec un montant allant jusqu'à 10'000 francs chacune pour la planification et la mise en œuvre concrète.

Contact

Tom Glanzmann, responsable du service de communication, 031 925 12 20
Assurance immobilière Berne, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen
kommunikation@gvb.ch, gvb.ch

Le Groupe GVB en bref

Le Groupe GVB est synonyme de compétence en matière de sécurité et d'assurance des bâtiments. L'entreprise sise à Ittigen (BE) est composée de l'Assurance immobilière Berne (AIB) et de ses sociétés affiliées, la GVB Assurances privées SA, la GVB Services SA et la SafeT Swiss SA. Elle réunit la prévention, l'intervention et l'assurance sous un même toit.

Dans le cadre de son mandat légal, l'AIB assure tous les bâtiments du canton de Berne contre les dommages causés par des incendies et des éléments naturels. Elle s'engage pour la protection incendie préventive et la protection contre les dangers naturels. En tant qu'organe de surveillance des corps de sapeurs-pompiers bernois, elle intervient dans la maîtrise professionnelle des incendies et autres événements. La GVB Assurances privées SA complète la protection et propose à l'échelon national des produits d'assurance innovants pour l'immobilier à usage privé et commercial. Grâce à des collaborations avec d'autres entreprises dans l'écosystème du bâtiment, la GVB Services SA fournit des services supplémentaires. Elle exploite l'application « Alarme-Météo » et gère la plateforme en ligne « infomaison », qui dispose d'une boutique intégrée. La SafeT Swiss SA vient compléter l'offre en conseillant et en planifiant dans le domaine de la protection incendie, de la sécurité d'exploitation et des dangers naturels.